TITRES SCIENTIFIQUES

PRODUITS

Par M. Gérard MARCHANT,

DOCTEUR EN MÉDECINE,

A l'appui de sa candidature à la chaire de médecine légale vacante à l'École préparatoire de médecine de Toulouse.

ÉTUDES, PRATIQUE, SERVICES PUBLICS.

1000>

1° En 1831. Interne à l'hospice général de la Grave, à Toulouse.

2° En 1833. Attaché comme interne à la maison de santé de M. le docteur Delaye, à Toulouse.

5° En 1835. Premier interne à la maison royale de santé de Charenton.



- 4° En 1839. Désigné par Esquirol pour diriger provisoirement son bel établissement d'Ivry, en remplacement de son neveu, M. le docteur Mitivié, médecin en chef à la Salpêtrière.
- 5° Reçu docteur à la Faculté de Médecine de Paris, le 31 août 1842.
- 6° L'un des collaborateurs du journal l'Esculape et des Annales médico-psychologiques.
- 7° Nommé membre correspondant de la Société des Sciences médicales de Lisbonne, le 5 janvier 1845.
- 8° Nommé médecin adjoint et préposé responsable de l'asile d'aliénes de la Grave, le 15 avril 1844.
- 9° Nommé membre résidant de la Société impériale de Médecine de Toulouse, le 12 janvier 1855.
- 10° Expert délégué par M. le Préfet pour constater l'état mental des détenus dans les prisons de Toulouse (fonctions gratuites), et des aliénés placés volontairement dans les asiles particuliers; enfin, expert près les tribunaux civils, correctionnels et criminels, dans plusieurs affaires difficiles et importantes.

A ces divers ordres d'expertise, se rattachent, depuis le 29 novembre 1844 jusqu'à ce jour, 235 rapports, parmi lesquels je signalerai comme plus importants et dans l'ordre de leur date:

1º Un rapport fait le 25 mai 1846 sur l'état mental du

nommé Proi (Arnaud), prévenu d'assassinat.

Traduit devant les assises de la Haute-Garonne, Proi fut acquitté, conformément aux conclusions du rapport. L'organe du ministère public (M. Thomas Latour), après avoir fait l'éloge de la clarté et de la précision du rapport, abandonna l'accusation.

2º Un rapport fait devant le tribunal de première instance de Toulouse, sur l'état mental de M. X..., détenu d'office dans un asile d'aliénés et qui réclamait sa mise en

liberté.

Les questions étudiées dans ce rapport étaient surtout difficiles par ce double fait que M. X... était atteint d'un délire intermittent, qu'il avait commis plusieurs actes fâcheux, dont un passible des assises, et qu'il avait été relaxé par la chambre du conseil pour cause d'aliénation mentale.

3º Un rapport fait devant la cour d'assises de l'Ariége, en janvier 1851 (M. de Labaume, président), sur des coups et blessures à la tête ayant occasionné une paralysie incomplète du côté droit avec contracture permanente des doigts.

Les conclusions de ce rapport, combattues par plusieurs médecins, furent adoptées par la cour. L'accusé fut condamné; des dommages et intérêts furent alloués à la victime, qui s'était constituée partie civile.

Ce rapport a été reproduit dans un excellent article publié par M. le professeur Laforgue, dans l'*Union médicale*

du 15 avril 1852, nº 45.

4º Un rapport devant le tribunal de première instance (chambre correctionnelle), sur l'état mental d'un homme

prévenu de rupture de ban.

L'état mental de cet homme était surtout difficile à apprécier, en ce sens que les désordres de son intelligence ne se manifestaient que par des symptômes fugitifs, mal déterminés, et qu'ils n'étaient évidents que dans quelques-uns de ses actes.

Le ministère public (M. Auzies) abandonna l'accusation; et le tribunal mit le prévenu à la disposition de l'autorité administrative, qui ordonna sa séquestration dans un asile d'aliénés.

5° Enfin, un rapport à la cour d'assises de la Haute-Garonne (26 novembre 1854), sur l'état mental d'une femme accusée de meurtre et de tentative de meurtre sur des enfants en bas âge par l'introduction d'une pierre dans leur bouche.

Malgré les nombreuses difficultés qu'offrait la démonstration de l'état d'imbécilité de cette accusée, le ministère public (M. Charrins) abandonna l'accusation et conclut à la séquestration de cette malheureuse dans un asile d'aliénés.

Ce rapport fut inséré dans les Annales médico-psychologiques du mois d'avril 1855.

Indépendamment des rapports précédents, j'ai présenté à la justice, sur la demande des familles, plusieurs consultations médico-légales sur l'état mental de personnes dont on poursuivait l'interdiction. La plus importante de ces consultations avait pour but de démontrer l'état d'aliénation mentale d'une femme qui avait été considérée comme saine d'esprit par un tribunal de première instance. La cour royale de Montpellier admit, en 1846, les conclusions de ma consultation et nomma un conseil judiciaire à la femme qui en avait été l'objet.

11° Délégué, au mois de juin 1847, par M. le sous-préfet de Saint-Girons, pour visiter l'asile de Saint-Lizier et pour lui faire un rapport sur les améliorations que cet asile nécessitait.

La plupart des améliorations proposées dans mon rapport du 27 juin 1847 ont été depuis adoptées et même réalisées dans l'asile de Saint-Lizier:

PUBLICATIONS PRINCIPALES.

- 1° Fragments historiques sur la musique et son emploi thérapeutique. (Journal l'*Esculape*, du 12 décembre 1859.)
- 2° Quelques mots sur l'influence thérapeutique de la musique exécutée par les aliénés. (*Loco citato* 1840.)

Ce dernier article a été reproduit par l'Encyclographie des sciences médicales de Bruxelles et traduit dans la Revista universal lisbonense. (N° 38, 23 junho 1842.)

5^d Observations faites dans les Pyrénées pour servir à l'étude des causes du crétinisme. (Paris, in-8° 1842.)

Quelques journaux de l'époque rendirent compte de ce travail; M. Brièrre de Boismont lui consacra un feuilleton dans la *Gazette des Hôpitaux* du 15 octobre 1842; et M. le docteur Bourdin en fit l'analyse dans l'*Unité*, du 16 avril 1843.

Les auteurs du Compendium de médecine pratique, qui, dans leur article Idiotie, ont beaucoup emprunté à ce travail, s'expriment ainsi : Nous avons produit in extenso les propositions de M. Marchant, parce qu'elles résument le travail le plus complet et le plus scientifique qui ait été écrit sur les causes du crétinisme (page 146); et ailleurs ils ajoutent : Nous ne rappellerons donc ici que les noms d'Esquirol, de Fodéré, de MM. Lélut, Ferrus, Leuret, Marchant, M'Clelland et Bramley (page 149).

4º Note sur l'état des aliénés en Portugal, à Madère, et à Ténériffe. Annales médico-psychologiques, tome 3, 1854, page 565.

Ce travail a été honorablement cité par M. Hubert Rodrigues, dans son *Traite de la paralysie générale chronique* (in-8°, Anvers 1847), et par M. Erlenmeyer, dans son récent ouvrage sur l'atrophie du cerveau des adultes *(die gehinartrophie der erwachsenen.* (In-8°, Neuwied 1854.)

5° Recherches sur les aliénés. (Toulouse 1845, in-8°.)

Ce travail a été souvent cité par M. le docteur Molinier, dans son Essai médico-légal, sur la monomanie, dans ses rapports avec le libre arbitre. (In-4°, Montpellier, 1850.)

6° Rapport statistique sur l'asile d'aliènès de la Grave, pendant la période qui vient de s'écouler, du 1° mars 1859 au 50 juin 1846. (Toulouse, 1846, in-8°.)

J'avais déjà signalé, aux administrations compétentes, dans mes rapports avec elles et dans des articles insérés dans le Journal de Toulouse, le vicieux aménagement et l'insuffisance des locaux du quartier d'aliénés de la Grave. Mais, dans mon rapport statistique, j'ai rendu tellement évidentes l'insalubrité de cet asile et l'urgente nécessité de l'abandonner, que la création d'un nouvel établissement fut immédiatemment adoptée, et que je fus chargé de rédiger un programme pour sa construction. Ce programme n'a pas été imprimé.

Je revendique donc l'honneur d'avoir le premier, officiellement, soulevé cette double question : l'abandon du quartier d'aliénés de la Grave, et la fondation d'un asile départemental digne de la Haute-Garonne, et conforme aux

données de la science.

7° Programme pour la construction d'un asile d'aliénés dans le département de la Haute-Garonne. (Toulouse, 1850, in-8°.)

Ce programme, fait avec la collaboration de M. le docteur Delaye, est souvent cité par M. l'inspecteur général Parchappe, dans son savant ouvrage: Des Principes à suivre dans la fondation et la construction des asiles d'aliénés. (In-8°, Paris 1853.)

Le système d'aménagement proposé par moi, bien qu'en opposition avec les opinions de M. Parchappe, fut néanmoins accepté par lui, lorsqu'il fut appelé à le juger. Les motifs de cet accueil favorable furent de nouvelles combinaisons des deux systèmes français et leurs heureuses modifications.

8° Recherches sur le poids relatif du cerveau, du cervelet et de la moelle allongée chez les étalons, les juments et les chevaux hongres.

Ce travail, qui avait pour but d'apprécier la théorie de Gall et des phrénologistes sur les fonctions du cervelet, a été en partie imprimé dans l'Anatomie comparée du système nerveux, considérée dans ses rapports avec l'Intelligence, par Leuret, médecin de l'hospice de Bicètre. (In-8°, Paris, 1839, page 426.)

9° J'ai fourni au docteur Bayard plusieurs documents pour la thèse qu'il a publiée sous ce titre : Essai médico-légal sur l'utéro-manie (Nymphomanie); in-4°, Paris, 1836.

10° Considérations sur la paralysie générale progressive.

Ce travail fut présenté à la Société impériale de Médecine de Toulouse, dans une de ses dernières séances de 1854. Il sera prochainement publié.

